

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : 3ème tranche de l'îlot Pasteur – Participation aux frais de finition de voirie et d'éclairage public

Rapporteur : Patrick GARGAM

La société coopérative de production d'HLM le Logis Breton, a fait l'acquisition, auprès de la ville, de terrains afin d'y réaliser le programme immobilier de la 3ème tranche de l'îlot Pasteur comprenant deux logements en accession sociale et huit logements locatifs aidés.

La délibération du 8 février 2007 fixe les conditions financières d'acquisition ainsi que les engagements respectifs de chacun à savoir :

- Réalisation par Logis Breton des terrassements et de l'empierrement des parkings, des raccordements aux réseaux existants ;
- Réalisation par la ville de la finition de la voirie et de l'éclairage public.

Le société coopérative de production d'HLM le Logis Breton a pris en charge, au sein de son marché global de construction, les travaux à devoir par la ville. Le montant de la participation de la ville à verser à la société coopérative de production d'HLM le Logis Breton pour honorer les engagements de la ville s'élève à 21 785,93 € HT non compris les travaux d'éclairage public qui seront directement commandés par la ville. Les sommes prévues sur le budget lotissement permettront de clôturer l'opération.

Ces sommes seront déductibles du montant de la pénalité versée par la ville au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une participation aux frais de finition de voirie pour un montant de 21 785,93 € HT au Logis Breton suivant le devis joint ;
- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,
Patrick GARGAM